



ACCOMPAGNEMENT ET SUBVENTION À LA PLANTATION EN ZONES PRIORITAIRES



**Vous êtes agriculteur-riche et soucieux-se de la protection de l'eau ?
Une nouvelle opportunité s'offre à vous.**

**Des parcelles de votre exploitation font partie d'une zone prioritaire¹
pour la ressource en eau et vous êtes prêt-e à les aménager avec des
arbres, des haies ou des arbres fruitiers hautes-tiges ?**

La Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) vous propose un accompagnement et un soutien financier pour développer la plantation volontaire sur ces zones prioritaires.

QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

La SPGE a fait appel à Natagriwal et PlantC pour vous informer, vous conseiller et vous accompagner au mieux dans votre projet de plantation.

**Elle prend en charge l'intégralité de la réalisation du projet,
de son élaboration à sa mise en œuvre** (sélection du planteur,
suivi du chantier et vérification de la bonne reprise).



QUEL SOUTIEN FINANCIER ?

Le montant² de la subvention à la plantation qui vous est déjà accessible reste inchangé mais est directement supporté par la SPGE. Le bénéficiaire garde à sa charge le montant qui n'est pas couvert par la prime.

COMMENT S'ENGAGER ?

NATAGRIWAL Guichet d'information · Plantations
0493 33 15 89 · plantations@natagriwal.be



¹ Zones de contrat de captage, zones de prévention de captage et zones en amont de baignade.

² Les barèmes sont appliqués tels que mentionnés dans le Vademecum de cette subvention (AGW du 08/09/16 modifié par l'AGW du 15/10/20).